

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 2 juin 2014 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. BERTHOLD TREMBLAY
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. MAGELLA DUCHESNE
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Directeur général, et M. PHILIPPE LUSINCHI, Urbaniste.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

126.06.14

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 20 MAI 2014

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du mardi 20 mai 2014.

127.06.14

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le mardi 20 mai 2014 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre d'Olivier Lavoie, président de la Corporation Hébert village historique, reçue le 14 mai 2014. Afin de souligner le 125^{ième} anniversaire du décès du Curé Hébert, la Corporation Hébert village historique d'Hébertville est à élaborer et réaliser un concept historique et patrimonial. Désirant identifier et valoriser, dans le parc Curé-Hébert, chacune des six paroisses filles en leur donnant la place d'honneur qui leur revient, un panneau d'interprétation sera installé près du monument du Curé Hébert. La Corporation compte sur nous pour leur fournir l'information nécessaire, des photos et notre logo. Une rencontre sera bientôt cédulée afin de nous présenter le modèle de panneau d'interprétation et nous permettre de réaliser le nôtre.

- Une lettre de Guy Ouellet de la RMR, reçue le 15 mai 2014. Celui-ci nous invite à nommer un représentant du Conseil ainsi qu'un citoyen pour siéger sur le comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station. Considérant que nous leur avons déjà fait parvenir les résolutions 24.02.14 et 25.02.14 désignant un citoyen et des représentants du Conseil, une copie leur sera retournée.

- Un document de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, reçu le 16 mai 2014. Madame Nathalie Audet, coordonnatrice à l'aménagement, nous invite à déposer des projets dans le cadre du Programme de développement régional et forestier pour l'année 2014-2015 (PDRF).

- Une lettre de Sylvain Boily, président du Syndicat local de l'UPA, reçue le 22 mai 2014. Il nous informe des observations reçues de membres qui suivent l'évolution du chantier du LET avec intérêt. Monsieur Réjean Bouchard, maire, nous fait un bref compte rendu d'une récente rencontre à cet égard.

- Une lettre de Philippe Couillard, premier ministre du Québec et député de Roberval, reçue le 27 mai 2014. Celui-ci accuse réception de notre résolution 87.04.14 et nous en remercie.

- Un communiqué du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, reçu par courriel le 27 mai 2014. Il nous avise qu'une séance d'information sur le projet Éoliennes Belle-Rivière se tiendra le mercredi 11 juin prochain à compter de 19 h 30 à la salle multifonctionnelle de Saint-Bruno.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI 2014 AU 30 MAI 2014

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	102 818.19 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	38 005.94

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER : 118 836.14

COMPTES DÉJÀ PAYÉS : _____

128.06.14

Après certaines précisions, il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 20 mai 2014 au 30 mai 2014, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 14269; 14457 à 14460; 14507; 14509 à 14515; et 14517 à 14522; soient et sont acceptés tels que libérés. Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 2^{ième} JOUR DU MOIS DE JUIN 2014

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2014

129.06.14

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que ce Conseil nomme M. Magella Duchesne comme maire-suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2014, et qu'il soit également désigné substitut du maire à la M.R.C. de Lac-St-Jean-Est pour la même période.

Il est en outre résolu que M. Magella Duchesne soit autorisé à signer les chèques de la municipalité en l'absence de Monsieur le maire pendant cette période et que la présente résolution soit adoptée séance tenante.

7.- DEMANDE DE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER DE PATRICK PAQUET, LIEUTENANT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC. RE: CARROUSEL DE LA GRC

130.06.14

Suite à la demande que nous avons reçue pour le spectacle équestre présenté par le Carrousel de la GRC, il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement de défrayer les frais du service de navettes ainsi que la confection d'affiches de signalisation et ce, pour un montant maximum de 3 500 \$. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**8.- ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE FOURRIÈRE
MUNICIPALE D'ALMA**

131.06.14 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accepter la tarification annuelle demandée pour les services de fourrière au montant de 1 300 \$ pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015. Ce mandat inclut :

- Frais de garderie 3 jours pour un animal errant : 10 \$/jour
- Frais de disposition de l'animal errant : chien 95 \$ chat 35 \$
- Frais de déplacement sur les heures d'ouverture : 100\$/heure (1 hre minimum)
- Frais de déplacement sur les heures de fermeture : 150\$/heure (1 hre minimum)

Cette résolution est adoptée séance tenante.

**9.- ORIENTATION CONCERNANT LE PROGRAMME NATIONAL
DE LA RURALITÉ**

CONSIDÉRANT la mise en place du programme national de la ruralité 2014-2024 qui vise la réalisation de projets au bénéfice des populations résidant dans un territoire d'application donné, comme notre municipalité;

CONSIDÉRANT les différents paramètres et exigences de ce programme, entre autres une mise de fonds de 10% du promoteur et les dépenses admissibles qui excluent généralement les dépenses d'opération courante;

CONSIDÉRANT les discussions du Conseil municipal tenues en plénier récemment suite aux orientations préparées en collaboration avec le service d'urbanisme par l'intermédiaire de monsieur Philippe Lusinchi, urbaniste;

132.06.14 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accepter les orientations préliminaires suivantes qui feront l'objet de préparation de projets plus détaillés dans le cadre de ce même programme national de la ruralité, soit :

1. améliorer la qualité de vie des citoyens de Saint-Bruno en aménageant un sentier pédestre, en aménageant ou améliorant les parcs municipaux de même que les espaces verts;

2. procéder à la phase 2 de notre programme de sécurité de quartiers en améliorant la sécurité de différentes intersections dont la signalisation et la circulation, en améliorant l'accessibilité à notre municipalité suite à la production d'une carte thématique et géographique de Saint-Bruno et, finalement, en améliorant notre visibilité.

Il est en outre résolu que cette orientation fera l'objet de demande de projets qui devront être acceptés conformément aux exigences du Programme national de la ruralité par le Conseil municipal avec les engagements requis. Cette résolution est adoptée séance tenante.

10.- AUTORISATION POUR L'ENFOUISSEMENT DE CÂBLES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINS DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉOLIENNES BELLE-RIVIÈRE SEC

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà adopté les résolutions no 73.04.14 et no 120.05.14 pour soutenir le projet d'*Éoliennes Belle-Rivière* sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le projet d'*Éoliennes Belle-Rivière* requiert l'établissement de servitudes sur certaines parties de lots appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT que ces servitudes consistent à enfouir des câbles électriques souterrains ainsi qu'à utiliser et modifier certains tronçons d'emprise de chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que la demande concerne essentiellement l'extrémité du rang 3 ouest et une partie de la route 170, soit les lots 4 723 332 et 4 723 108;

CONSIDÉRANT que, *Éoliennes Belle-Rivière* s'engage à assurer l'entière responsabilité des travaux ainsi qu'à remettre la route dans un état égal ou supérieur à celui d'origine suite à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que le processus d'enregistrement de ces servitudes sera complété lorsqu'*Éoliennes Belle-Rivière* aura obtenu les autorisations requises tant de la part de la CPTAQ que du ministère des Transports du Québec;

POUR CES MOTIFS,

133.06.14 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accorder à *Éoliennes Belle-Rivière* l'autorisation d'établir les servitudes requises à la réalisation des travaux d'enfouissement de fils électriques dans l'emprise des lots 4 723 332 et 4 723 108. Cette résolution est adoptée séance tenante.

11.- CONTRAT POUR BANQUE D'IMAGES ET PRODUCTION D'UN VIDÉO SUR LA MUNICIPALITÉ

134.06.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de mandater Julien Desmeules à produire un vidéo de la municipalité ainsi qu'une banque d'images au montant de 5 096.09 \$, taxes incluses, tel que décrit dans sa soumission en date du 26 mai 2014 et que cette somme soit financée à même notre budget publicité 2014.

Il est en outre résolu que, si le budget publicité s'avère insuffisant, les frais engendrés par cette dépense devront être acceptés par résolution du Conseil municipal. La présente résolution est adoptée séance tenante.

12.- ACCEPTATION D'UNE ENTENTE DE PRINCIPE POUR LES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu le 14 mai dernier entre le Comité des ressources humaines de la municipalité de Saint-Bruno et le Syndicat des employés municipaux de Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT que, lors de cette rencontre, différents éléments ont été discutés, plus particulièrement, le statut d'employés actuellement à notre emploi, soit Michaël Émond et Alain Tremblay;

CONSIDÉRANT le compte rendu que nous donne le Comité des ressources humaines concernant les éléments alors discutés et les points sur lesquels nous nous sommes entendus ainsi que de la recommandation qu'ils en font;

135.06.14 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'accorder le statut d'employé permanent à Michaël Émond et Alain Tremblay, de reconnaître leur ancienneté à compter du 2 juin 2014 à 70% du salaire de journalier et de leur accorder également tous les avantages reconnus dans la convention collective en vigueur concernant les employés permanents, entre autres, vacances, congés maladies, contributions au REER de l'employeur et assurance-groupe.

Il est en outre résolu qu'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Bruno soit entérinée et signée par les deux parties et que, conséquemment, M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, directeur général, soient autorisés à signer ce document pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno. Cette résolution est adoptée séance tenante.

13.- ACCEPTATION DES INDICATEURS DE GESTION 2013

M. Gilles Boudreault, directeur général, présente un résumé des indicateurs de gestion 2013 tel qu'exigé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Ces derniers permettent, entre autre, de comparer des municipalités de même envergure se situant dans un environnement comparable.

136.06.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement d'accepter les indicateurs de gestion 2013. Cette résolution est adoptée séance tenante.

14.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR UNE PELLE 12 TONNES AVEC OPÉRATEUR. RE: RÈGLEMENT 340-13

Trois (3) soumissions furent reçues pour la location d'une pelle 12 tonnes avec opérateur, à savoir :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Les entreprises PJS	34 320.04 \$
Terrassement et levage de bâtiment TMT	34 492.50 \$
Les excavations G. Larouche Inc.	38 022.23 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par Marc-André Lachance, ingénieur, de la firme Cegertec WorleyParsons;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission soit, d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

137.06.14 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la location d'une pelle 12 tonnes au plus bas soumissionnaire conforme soit, Les entreprises PJS, pour un montant de 34 320.04 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

15.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR UNE PELLE 33 TONNES AVEC OPÉRATEUR. RE: RÈGLEMENT 340-13

Trois (3) soumissions furent reçues pour la location d'une pelle 33 tonnes avec opérateur, à savoir :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Les entreprises PJS	71 916.86 \$
Terrassement et levage de bâtiment TMT	42 828.18 \$
Les excavations G. Larouche Inc.	52 716.05 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par Marc-André Lachance, ingénieur, de la firme Cegertec WorleyParsons;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission soit, de rejeter la soumission de Terrassement et levage de bâtiment TMT parce que non conforme et d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

138.06.14 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la location d'une pelle 33 tonnes au plus bas soumissionnaire conforme soit, Les excavations G. Larouche inc., pour un montant de 52 716.05 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

16.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DE L'AVENUE THIBEAULT ET TRIBUTAIRES. RE: RÈGLEMENT 343-14

Huit (8) soumissions furent reçues pour la réfection de l'avenue Thibeault et tributaires dans le cadre du PIQM - volet 1.5 :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Premium Construction	1 542 517.37 \$
2. Excavation Ouellet	1 671 396.17 \$
3. Excavations LMR	1 639 191.88 \$
4. Excavation G. Larouche	1 701 229.89 \$
5. Les entreprises Rosario Martel enr.	1 705 598.64 \$
6. Terrassement Jocelyn Fortin enr.	1 673 974.37 \$
7. Construction Unibec Inc.	1 703 223.00 \$
8. Claveau et Fils Inc.	1 690 068.11 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par Marc-André Lachance, ingénieur, de la firme Cegertec WorleyParsons;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission soit, d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

139.06.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la réfection de l'avenue Thibeault et ses tributaires dans le cadre du PIQM - volet 1.5, au plus bas soumissionnaire conforme soit, Premium Construction, pour un montant de 1 542 517.37 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

17.- ACHAT D'UN TERRAIN APPARTENANT À MADAME GHISLAINE JAUVIN

140.06.14 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'analyser l'achat d'un terrain appartenant à madame Ghislaine Jauvin aux prix et conditions à être entendus avec la propriétaire dans un délai de 60 jours, tel qu'entendu avec monsieur Gilles Bouchard. Ce délai passé, l'offre de monsieur Bouchard deviendra caduque et les conditions d'achat pourraient changer. Cette résolution est adoptée séance tenante.

18.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

M. Dominique Côté résume brièvement les différents travaux effectués aux travaux publics, soit, les entretiens et inspections annuelles des véhicules, le balayage des trottoirs et rues, l'installation des dos d'âne, la réparation d'entrées de service, de pelouses ainsi que des drains sur l'avenue Saint-Alphonse Sud suite aux travaux d'aqueduc effectués en 2013, et divers travaux ponctuels tels la préparation et le nettoyage des terrains, le ramassage des clôtures à neige, le service au citoyen et la gestion des plaintes. Il ajoute que nous avons distribué plus de 890 arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts en collaboration avec l'Association forestière.

B) LOISIRS ET CULTURE

M. Marc-Antoine Fortin mentionne que nous avons reçu une demande concernant un emplacement propice et sécuritaire pour la pratique du vol d'hélicoptères radiocommandés. Le Conseil croit que le site du garage municipal pourrait convenir temporairement.

Il fait état de l'engagement de Mme Karina Gagné comme coordonnatrice du terrain de jeu 2014 et ajoute que les entrevues pour les animateurs se feront mardi le 3 juin.

L'entretien du parc municipal est amorcé depuis deux semaines et monsieur Marc-André Gagnon a été embauché comme étudiant pour faire ce travail. En collaboration avec des bénévoles, les terrains de pétanque ont été réaménagés. Nous envisageons d'installer deux terrains de fer à cheval à l'été 2014 afin de répondre à certaines demandes. D'autres travaux seront également mis en œuvre dans les prochains jours et semaines.

Concernant le spectacle équestre de la GRC, nous avons pris entente avec la Caisse, le CPE et l'École primaire pour le stationnement. Nous devons également déplacer des estrades du parc au rang 6 nord. Il faut s'attendre à défrayer un montant de 1 000 \$ approximativement pour déplacer et replacer ces estrades.

Pour terminer, monsieur Marc-Antoine Fortin nous avise des quelques activités qui se tiendront dans les prochaines semaines. Le Service des loisirs offrira encore cette année le traditionnel dîner hot-dog pour les étudiants du primaire

Saint-Bruno. Il y aura le Tour de vélos Centre jeunesse le vendredi 6 juin, le tournoi de Balle-donnée du 25 au 29 juin en plus des activités soccer, baseball, terrain de jeu et tennis qui fonctionneront à plein à compter du 30 juin prochain.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Yvan Thériault donne un rapport de la dernière rencontre de la Régie incendie secteur sud et monsieur Berthold Tremblay fait un suivi concernant notre résolution visant l'augmentation salariale des préventionnistes.

D) URBANISME

Aucun rapport.

19.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

Aucun sujet.

20.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

M. Carl Pilote questionne les élus sur quelques dossiers comme celui du jardin communautaire. Monsieur le maire et certains conseillers répondent le plus adéquatement possible.

21.- LEVÉE DE LA SÉANCE

141.06.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 23:15 HEURES

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU